

# ACR

## *Les Amis des Chemins de Ronde*



Journal de  
l'Association  
« Les Amis des  
Chemins de Ronde »

Siège social :  
Maison des  
associations  
6 rue de la Tannerie  
56000 Vannes

Directrice de la  
publication :  
M.-A. Échard

Le programme des  
sorties 2015 est en  
fin de journal



*Aber Benoît, estuaire, 26 juillet 2014*



## LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

### ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES  
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN  
*Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement*  
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : [acr56@aliceadsl.fr](mailto:acr56@aliceadsl.fr) Site <http://acr56.net/>

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marie-Armelle	ÉCHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Jean-Claude	MAILLARD	Vannes
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Michel	POTIER	Séné
Norbert	BOURLET	<b>Membre d'honneur</b>		Michel	ROUSSEAU	Questembert

### ACR du Finistère

Siège social : 6 rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER  
*Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement*  
Tel : 02 98 32 80 05, 06 44 75 21 64 Courriel : [andre.huet1@orange.fr](mailto:andre.huet1@orange.fr)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
André	HUET	Loperhet	Secrétaire général	Jean	BRIAND	Combrit
Stéphane	DAGRON	Quimper	Secrét. général délégué	Sophie	CABILLIC	Le Relecq-Kerhuon
Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët	Secrét. générale déléguée	Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët
Georgia	FLORIET	Moëlan sur Mer	Trésorière	Jean-Pierre	FOUILLE	Moëlan sur Mer
				Claude	KEROUREDAN	Quimper
				Monique	LANNESVAL	Quimper
				Yvonne	MELIN	Moëlan sur Mer

#### JOURNAL

**Directrice de la publication :** Marie-Armelle ÉCHARD

**Rédaction :** Des membres des conseils d'administration des ACR, Michel Blain, Roger le Doaré, Alain Masseur, Marie-Roberte Perron

**Crédit photos :** Marie-Armelle Échard, Michèle Girard, André Huet, Françoise Maillard et les auteurs.

**Mise en page :** Anne Chabault, Françoise Maillard **Impression :** BforPub



## SOMMAIRE

Éditorial	1
<b>ÉCHOS DU MORBIHAN</b>	
Assemblée générale du 15 mars 2014	2
Sentiers et chemins	3
Défense du Littoral	5
PNR et Publicité	7
Extension de Parc d'activité	8
<b>ÉCHOS DU FINISTERE</b>	
Les 20 ans des ACR 29	9
Affaires en Finistère	11
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
La convention d'Aarhus	12
Les laisses de mer	13
<b>PATRIMOINE</b>	
Les moulins à marée de la Rance	14
Le moulin à marée de Trégastel	17
<b>SORTIES 2014</b>	
Le sillon de Talbert	18
Les sorties en photos	19
<b>SORTIES 2015</b>	23

## EDITORIAL

Un parc naturel régional, c'est une entité mise en place sur des communes voisines possédant un territoire remarquable et désireuses de conserver leur patrimoine naturel et culturel.

Dès 1994, les maires de Séné et de Plougoumelen, dans un climat plutôt hostile, avaient osé lancer l'idée d'un PNR dans le golfe du Morbihan.

Cette idée fit ensuite son chemin parmi les élus grâce au Syndicat du Golfe, ou SIAGM, et malgré l'opposition de Vannes, la ville centre.

Les Associations de protection de l'environnement ont joué leur rôle en faveur de ce projet en barrant la route aux pires projets, comme les deux tours jumelles de 50m prévues sur le port du Crouesty, à Arzon.

L'État en a favorisé la gestation en développant une large et réelle concertation autour du schéma de mise en valeur des richesses de la mer, ou SMVM.

Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan vient d'être créé par décret ministériel du 2 octobre 2014. Après une gestation de 30 ans, il était temps.

Le PNR du golfe du Morbihan dispose d'une charte définissant un programme de conservation et de développement car un PNR n'est pas une réserve naturelle.

Le PNR sera ce qu'en feront les élus, les associations, les services de l'état. Il contribuera à préserver l'environnement si des hommes l'animent en ce sens.

Il reste donc à être très vigilants pour que le PNR du golfe du Morbihan tienne ses promesses.

*Marie-Armelle Échard*



### *Assemblée Générale des Amis des chemins de ronde du Morbihan Année 2013*



L'Assemblée Générale, pour l'année 2013, a lieu le samedi 16 mars 2014 à la cité Allende à Lorient, en présence de nombreux adhérents qui entendent avec intérêt les rapports moral et financier avant que soit procédé aux élections. Les différents administrateurs sont reconduits dans leurs fonctions. Mais Daniel Boas souhaite démissionner pour raisons personnelles. Il est vivement remercié pour sa participation active et plus que trentenaire à la belle aventure des Amis des chemins de ronde.

Un diaporama présente à l'assemblée les différents problèmes rencontrés en 2013 sur le littoral du Morbihan. Il est longuement débattu de la

fermeture de la digue du moulin de Kerlioret à Saint Philibert et du projet de construction par Vannes Agglo d'une base nautique dans l'«espace remarquable» inconstructible de Toulindac à Baden.

Les adhérents se réjouissent du premier journal en couleurs de l'association. Plusieurs d'entre eux proposent leurs services, notamment pour les reconnaissances de randonnées.

L'assemblée est clôturée joyeusement par le pot de l'amitié.





## Le littoral en Morbihan

Non loin du Bourg d'Arzon, les installations du camping municipal du Tindio ont été autorisés hors bande des 100 m et c'est un espace naturel qui s'étendait jusqu'à la mer quand, en 2009, la municipalité décida d'y construire une « buvette » de 100 m<sup>2</sup> au bord du sentier côtier.

Des promeneurs, habitués des lieux, obtinrent l'arrêt des travaux mais une dalle de béton, desservie par tous les réseaux, resta en place.

Les ACR prirent le relais. Leur action a abouti le 30 avril 2014. La cour administrative d'appel de Nantes <sup>(1)</sup> a annulé le permis de construire de 2009. La commune n'a pas fait appel. Il reste à démolir la dalle de béton.

Un très beau chemin de randonnée permet de faire le tour complet de la commune de **Larmor-Plage**. Au coin de la rue de Quehello, ce chemin est bordé par une

belle « station botanique » comptant 3300 pieds d'asphodèles, fleur protégée au plan national.



En 2012, le groupe Giboire entreprit de déplacer les asphodèles pour les remplacer par un programme immobilier, baptisé « les asphodèles ».

Les ACR et Bretagne Vivante, soutenus par France Nature Environnement, ont demandé

l'annulation du permis de construire. Le groupe Giboire s'est défendu en soutenant que son projet représentait un intérêt public majeur. Le tribunal administratif de Rennes ne l'a pas suivi et a annulé le permis. Le programme immobilier devra être revu en intégrant l'impératif de conserver sur place l'espèce protégée.

A **Plouhinec**, les vieux chemins ont été parfois redressés par le remembrement. C'est le cas du chemin de Keralan, demeuré néanmoins pittoresque là où il coupait un vallon boisé et son ruisseau. Là, une entreprise de travaux publics y creusa de grands trous avant d'y diriger des norias de camions et d'y enfouir des déchets inertes jusqu'à ce que le vallon soit comblé. Bretagne Vivante et les Amis des chemins de ronde ont porté plainte et accepté l'intervention d'un médiateur nommé par le procureur. Avant que la médiation ne soit aboutie, l'entreprise de travaux publics a repris son manège dans le champ voisin...

<sup>1</sup> Le juge administratif est une autorité administrative indépendante créée pour arbitrer les différends entre les citoyens et l'administration.

Dans les années 2000, à **Quiberon**, à quelques encablures de la pointe du Conguel, la zone humide du Bois d'amour a fait l'objet d'un comblement par le propriétaire du Casino pour étendre le golf créé, mais non autorisé, sur la dune voisine. Bretagne Vivante a porté plainte ainsi que les ACR inquiets de voir que les balles des golfeurs allaient traverser le circuit de petite randonnée qui emprunte les lieux. Une médiation pénale <sup>(2)</sup> eut lieu en 2006 et la zone humide fut officiellement restituée à son destin de zone humide.



En fait, les travaux reprisent à petit feu dans le but de réaliser un golf de 9 trous. Les mêmes associations ont porté plainte en 2014 et une nouvelle médiation pénale est programmée....

Les chemins sont d'excellents postes d'observation de ce qui se passe ici ou là dans la nature. On comprend pourquoi certains propriétaires n'en veulent surtout pas.



<sup>2</sup> La médiation pénale est ordonnée par le Procureur de la République pour éviter un procès quand les plaignants acceptent une remise en état des lieux, sans autre sanction.

À Baden, les Amis des chemins de ronde contestaient le Plan local d'urbanisme par un recours gracieux au maire d'avril 2008, suivie d'une requête au tribunal administratif de Rennes le 20 juin 2008 pour demander, à Toulindac, l'annulation de la zone UIn permettant la construction d'une vaste base nautique sur la falaise haute de 8m. Le 28 juin 2013, la cour administrative d'appel de Nantes tranchait définitivement en reconnaissant à Toulindac la qualité d'« espace remarquable » inconstructible.

Cependant le maire de Baden, malgré la requête des ACR, délivrait un permis de construire quelques jours avant la décision de justice. Les ACR devaient alors engager deux nouvelles requêtes pour lesquelles le tribunal administratif leur a de nouveau donné raison fin 2014. Vannes Agglo a alors elle-même de nouveau fait appel.

Dans ce combat pour préserver un « espace remarquable », les ACR ont reçu différents appuis. La lettre ci-dessous émanant de L'UMIVEM, fédération des associations de protection de l'environnement du Morbihan, adressée le 1er juillet 2014 à Monsieur Pierre Le Bodo, Président de Vannes Agglo, n'a pas, à ce jour, reçu de réponse.

*Monsieur le Président,*

*Nos associations de protection de la Nature, des sites et des paysages sont très favorables au développement des sports "propres" dont le nautisme à voile fait partie.*

*Personnellement, je soutiens un club FFV de l'autre côté de la baie car ayant appris très jeune la voile en Baie de Quiberon, et participé pendant 25 ans à des championnats de planche à voile et d'habitables, je pense que nos jeunes du Morbihan ont un extraordinaire terrain de jeu à découvrir, ainsi qu'un environnement passionnant, complexe, qui peut leur permettre de se construire et aussi de se distinguer.*

*Dans nos échanges au sein des groupes de travail au Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, nous défendons ces valeurs, comme celle de la préservation de notre littoral et de nos écosystèmes marins côtiers. La pression qui pèse sur ceux-ci, depuis des décennies, n'est tout simplement plus supportable pour assurer à nos jeunes du Morbihan la pérennité d'activités de production primaire, ou d'activités de tourisme qui leur permettent de trouver à l'avenir des emplois pérennes et non délocalisables. A cette pression se rajoutent les impacts du réchauffement climatique, inscrivant la plupart des espèces du Golfe dans le Rouge comme l'indiquent les études scientifiques réalisées dans le cadre du SIAGM.*

*La base de Toulindac actuelle fait partie de ces pressions heureusement encore réversibles, celle que vous projetez ne le sera malheureusement pas.*

*Espace remarquable, au titre de la loi littoral, Toulindac est l'un des derniers espaces naturels du Golfe qu'il convient de protéger pour ses écosystèmes précieux qui assurent au Golfe toutes ses inscriptions internationales et nationales, (RAMSAR, Natura 2000, ZNIEFF, ZSC....) et vont lui permettre d'entrer dans le club très prisé des Parcs Naturels régionaux.*

*Il est important d'imaginer de nouvelles solutions, notamment celle de la mutualisation des clubs de voile légère qui sont déjà bien nombreux entre le Golfe et la Baie de Quiberon.*

*C'est l'objectif que je fixe au rendez-vous que j'aurai en septembre avec le président de la FFV et celui de la ligue de Voile de Bretagne.*

*C'est pourquoi j'aimerais aussi vous rencontrer afin que nous échangions sur le sujet, et que vous ne voyiez pas dans nos associations des "empêcheurs" de projet mais des partenaires qui aimeraient vous éclairer dans vos choix.*

*Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations*

*Élodie Martinie Cousty*



## Les sentiers en Morbihan

### Dans le golfe du Morbihan

A **Séné**, les concessionnaires récents d'une ancienne tour de guet à usage ostréicole revendiquent un accès limité à l'île de Boëde. Les Amis des chemins de ronde militent pour l'entretien du gois (ou gué) qui permet d'aller pêcher à pied ou se baigner sur l'île. Sans risque d'intrusion excessive de randonneurs dans le milieu naturel : le gois est praticable seulement pendant trois heures à chaque marée et avec des bottes.

La municipalité de **Sarzeau** fait actuellement bien progresser l'ouverture des sentiers côtiers. Afin d'ouvrir de nouveaux tronçons sans affecter le milieu naturel, l'arrêté préfectoral approuvé en 2001 va être modifié dans 14 secteurs après l'étude obligatoire des incidences de cette réalisation sur le milieu naturel. Les ACR soulèvent des objections à Bréhudic où le sentier serait suspendu sur tout le pourtour de la pointe. De même, le sentier serait suspendu sur les 3 km de rivage qui s'étendent entre Le

Néret et Kergerget de part et d'autre de Truscat. Ici, les grandes propriétés existantes

protègent-elles les oiseaux ou les oiseaux protègent-ils les châteaux ? Il

n'est pas même prévu un accès transversal à la mer, pourtant prévu par la loi tous les 500 m en l'absence de sentier côtier.



A **Arradon**, le propriétaire du manoir de Roguédas,



refusant le sentier côtier, a éventré la falaise et construit une banquette en haut de plage. L'entretien de cette banquette, créée sur propriété privée, incombe au propriétaire.

Attention : la banquette se détériore rapidement.

À **Baden**, la commune souhaite boucler l'ensemble de ses sentiers côtiers. Pour cela, elle prévoit un chantier de bénévoles et recrute les bonnes volontés. On peut se porter volontaire en mairie.

Au village de Mériadec, la servitude de passage est suspendue sur la chaussée du moulin à marée dans l'attente de travaux de mise en sécurité. Tout ce temps, la jolie plage de Mériadec, naguère très fréquentée,

sera-t-elle interdite d'accès ? Pourtant les plages privées sont interdites en France. Que prévoit la Municipalité pour rendre cette plage de nouveau accessible à tous ?



Au **Bono**, le sentier côtier n'est

toujours pas ouvert autour de la pointe du Rocher. Il y a urgence car les lieux sont actuellement source de risques pour les piétons.

Le très pittoresque « chemin des chouans », dans la baie de Kerdréan, est menacé d'interruption par un projet immobilier. Ce très beau chemin creux mérite d'être fréquenté. Son utilisation par les promeneurs est sa seule protection.

### Sur les bords de la rivière d'Étel

A **Belz**, à Porh Niscop, le sentier est menacé par une installation illégale de restaurant. Affaire à suivre de près.



A **Saint-Cado**, le sentier est bouclé. Une réalisation attendue depuis longtemps et très réussie.

A la demande des nouveaux élus de **Locoal-Mendon**, l'étude du sentier côtier est engagée par la DDTM. Quel bonheur pour les habitants de pouvoir un jour fréquenter à pied les bords de la ria.





A **Plouhinec**, le sentier côtier est bouclé autour de Nestadio.

A Berringue, un point final est mis au scandale du moulin à marée qui entravait le passage des piétons depuis quarante ans.



La jonction entre les deux rives a pu être recréée grâce à la pose par hélicoptère de deux passerelles en bois. Pour un coût de 74000 € supporté par les contribuables, le

libre passage de tous est assuré.



On peut remercier la DDTM et la municipalité pour ce beau travail. A découvrir.

## Au Pays d'Auray

Les ACR ont demandé, à de nombreuses reprises, l'ouverture du sentier côtier sur les deux rives de la rivière de **Crac'h** et sur la rive droite de la rivière d'**Auray**. Toujours aucune nouvelle !



A **Kerlioret** sur la commune de Saint-Philbert, pendant des siècles le passage était ouvert à tous sur la chaussée du moulin à marée pour le bonheur des piétons enchantés par le site, les vieilles pierres, le mouvement de la marée, le paysage ouvert sur la ria et plein de lumière. Mais, dans ce cadre rêvé, il a fallu une main humaine pour fermer le chemin, refuser le voyageur, séparer les deux rives.

En septembre, une randonneuse en colère a adressé aux Amis des chemins de ronde un message d'indignation devant les barreaux et les barbelés qui barricadent désormais le passage multi séculaire.

*Bonjour. Je marche depuis la frontière Belge jusqu'à la frontière Espagnol. Dimanche, je contournais la rivière St Philibert pour me rendre sur la pointe de Er Hourel, lorsque le sentier du littoral interrompu devant le marais de keriolet, nous a obligé a déambuler malgré la carte IGN sur une piste cyclable et la route départementale, rallongeant notre parcours de 6 km. Comment une telle déviation, non indiqué au fond de la rivière puisse être possible. Le panneau à Per er ster indique toujours "marais de Keriolet" 1,9 km. Devant cette interdiction par arrêté du tribunal de Nantes, alors que nous consultions notre carte, en l'espace de 10mn, une dizaine de personnes se sont retrouvées bloqué devant la clôture. Certains voulaient voir le moulin et les autres se rendaient sur les sites mégalithiques de Locmariaquer. Une dame à qui nous demandions, comment rejoindre Kerinis, nous a expliqué avec beaucoup de virulence, qu'elle avait gagné son procès et que depuis décembre 2013, le chemin était interdit et signalé sur les cartes ! Néanmoins aucune personne présente n'avait cette information. Je viens d'effectuer près de 3000 km à pied et jamais je ne me suis retrouvé devant une telle interdiction sans autre conseil pour poursuivre le chemin littoral qui pénalise aussi la pointe de Locmariaquer; les marcheurs faisant demi-tour, privant les sites mégalithiques de visiteurs.*

*Cordialement.*

*Anne D.*

## PNR et publicité

Après bien des vicissitudes, le décret portant création du PNR du golfe du Morbihan est enfin publié.

Nous nous réjouissons naturellement de cette labellisation qui vient couronner des années d'efforts pour faire reconnaître au plus haut niveau la beauté singulière et les paysages emblématiques de notre petite « mer intérieure ».

Il était grand temps car il est apparu pendant l'enquête publique que faute d'accord intercommunal, les abords du golfe risquaient à terme de subir une pression foncière dont les effets auraient altéré les paysages du golfe auxquels nous sommes attachés.

Ceci est particulièrement vrai pour l'agglomération de Vannes porte d'entrée du parc.



Presque toutes les communes autour du golfe ont donc signé une charte qui les engage pendant 10 ans à un certain nombre d'exigence pour maîtriser la consommation de foncier, sauvegarder les espaces naturels sensibles, promouvoir les activités locales, et faire connaître les paysages emblématiques.

Sur ce dernier point, des décennies d'urbanisation incontrôlée ont déjà affecté les paysages de cette partie du Morbihan. Il n'est que de constater nos entrées de villes et en particulier les espaces périurbains de Vannes pour s'attrister de cette prolifération anarchique de zones d'activité, d'espaces commerciaux, d'entrepôts etc. Le tout étant accentué par un délire d'enseignes et de publicités tapageuses. Ces dérives visuelles s'observent aussi dans une moindre mesure dans la presqu'île de Rhuys. Si les errements passés en matière d'urbanisme seront difficiles et longs à corriger ; les excès dus à la prolifération des enseignes et des publicités peuvent bénéficier de mesures rapides.

En effet, la simple appartenance à un PNR entraîne deux conséquences majeures inscrites dans la Loi :

- La pose ou le remplacement d'enseigne doit préalablement faire l'objet d'une autorisation préalable (CERFA 14798). Les élus aidés par le PNR et l'ABF

auront donc la main pour conseiller les projets d'enseignes en adéquation avec l'architecture et l'environnement du bâtiment. Ainsi, cette procédure doit conduire à limiter les débordements que l'on peut observer de la part des acteurs de la grande distribution et des franchisés.

- La publicité est de facto interdite. En effet le législateur (article L 581-8 du code de l'environnement) a estimé que la publicité (à ne pas confondre avec les enseignes évoquées plus haut) n'avait tout bonnement pas sa place dans un territoire d'exception tel celui du golfe du Morbihan. Donc, du simple fait d'une appartenance à un PNR, toutes les publicités ont vocation à disparaître du Paysage ! Mais comme la Loi est complexe, il est prévu que les communes ou communautés de communes peuvent déroger à cette interdiction de fait en élaborant une réglementation locale spécifique (Règlement Local de la Publicité). Cette procédure qui reste une mesure lourde et contraignante ne se justifie que pour des agglomérations d'une certaine importance. Mieux, la Loi stipule que ces règlements ne doivent réintroduire de la publicité qu'avec des spécifications très restrictives, et à condition toutefois que les mesures soient compatibles avec la charte paysagère du PNR. Malheureusement, la charte actuelle (chapitre 16.3.4) manque de précision sur ce point. Ainsi un RLP mal rédigé peut paradoxalement aboutir à une situation indigne d'un label PNR ! Mais les élus du Golfe du Morbihan ne manqueront pas de remédier rapidement à cette carence.



Chapelle Saint-Léonard à Theix

Il est donc hors de question de continuer à voir le long des routes ces immondes panneaux qui sont une offense aux paysages.

Les associations, dont les ACR, seront les interlocuteurs vigilants pour soutenir et aider les collectivités dans ce vaste chantier de reconquête paysagère.

*Michel Blain  
Association "Agir Pour Les Paysages"*



### *Extension de parc d'activité*

Sur Ambon, commune littorale située à l'entrée du parc naturel régional du Golfe du Morbihan, un avis favorable sans réserve vient d'être formulé à l'enquête publique instaurée afin de mettre en compatibilité le zonage du plan local d'urbanisme (PLU) avec le projet d'**extension du parc d'activité** dit Espace littoral sur près de 28 ha d'espaces agricoles.



Et pourtant...

Les associations Les Amis de Kervoyal et ACR 56 avaient souligné une illégalité de fond, la non compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de communes. En effet, **un périmètre précis a été délimité par le SCOT pour la Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM), or, l'extension du parc d'activité dépasse de 3 ha, au sud-ouest, ce périmètre autorisé.**



Bâtiments à vendre ou à louer... depuis de nombreuses années

D'autres points faibles ou non réglementaires avaient été relevés. Deux exemples :

- Le fait que l'extension intervienne alors que le parc d'activité actuel n'est pas optimisé, n'est pas conforme à la charte du parc naturel régional. **Il reste** encore des bâtiments à vendre ou à louer et des espaces **sur le parc existant** « Espace littoral » (commun à Ambon et Muzillac). Mais, cela n'a pas empêché le commissaire enquêteur de conclure à une gestion durable de l'environnement...

- La **zone humide** (1,7 ha en tête du bassin versant) présente sur le site d'extension ne reçoit **pas de protection adéquate.**

Cependant, la préservation des zones humides en tête de bassin versant est rendue prioritaire par les dispositions des SAGE et notamment du SAGE Vilaine.

Pour terminer, à propos de l'impact sur le paysage, alors que la zone artisanale se situe à l'entrée du parc naturel régional du Golfe du Morbihan, soulevant à juste titre la question de l'image de marque du parc et de l'effet vitrine, le débat s'est vu réduire par le commissaire enquêteur à la seule vitrine... commerciale. Belle démonstration de ce que les élus font de nos bords de routes et de voies express !

*Marie-Roberte Perron*



## Les 20 ans des ACR29

L'année 2014, pour les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, aura été une année marquante dans l'histoire de l'association. En effet, en juin 2014 elle a franchi le cap des 20 ans d'existence et cet évènement fut dignement célébré lors d'un rassemblement organisé à Clohars-Carnoët le 7 septembre 2014.

Ce rassemblement auquel était conviés, outre les adhérents et sympathisants du Finistère :

les Amis des Chemins de Ronde des autres départements bretons 22, 35 et 56 ; la Fédération des Amis des Chemins de Ronde du Littoral Breton ; des associations adhérentes ou amies, telles que Dre Ar Vinogen de Clohars-Carnoët, Doëlan-Clohars-Environnement de Clohars également, ou Rivières et Bocage-Bélon-Brigneau-Merrien de Moëlan-sur-Mer... a réuni près de 120 personnes qui furent accueillies dès 9 heures par une équipe sympathique proposant un café ou une collation et des biscuits de bienvenue avant la mise en train de la matinée.

Celle-ci se déroula au Pouldu le long de l'embouchure de la Laïta ainsi que sur le circuit des peintres.

A midi, tout le monde se retrouva à la maison des associations de Saint-Jacques autour d'un apéro amical. Ce fut également le temps des prises de parole et des remerciements, particulièrement en l'honneur des fondatrices et fondateurs des ACR29, dont plusieurs sont toujours présents et actifs dans les instances d'animation de l'association. André Huet, secrétaire général, retraça brièvement l'origine de l'association, ses principales actions, ses combats, ses succès et rappela que du chemin restait encore à parcourir et de la veille permanente à assurer pour préserver un littoral de qualité et pour garantir son accessibilité.

De vifs remerciements furent adressés à la présidente fondatrice des ACR29, membre d'honneur permanente de l'association et toujours administratrice : Georgia Floriet qui reçut à l'occasion de cet anniversaire le bel ouvrage de Françoise Péron sur le patrimoine maritime du Finistère. Elle-même remit des fleurs à celles restées fidèles à ses côtés durant ces vingt années. Henri Girard, président des Amis des Chemins de Ronde du Littoral Breton prit également la parole pour expliquer le rôle de la fédération régionale et aussi pour lire un message

de Marie-Armelle Échard, présidente des ACR56 et initiatrice de la création des ACR29 (voir encadré ci-après).



Après un pique-nique très convivial et champêtre, l'après-midi fut consacré en de nouvelles balades le long de la Laïta et en forêt de Toulfoën ; puis tous les participants convergèrent vers le site de Saint-Maurice où ils purent visiter les ruines de l'ancienne abbaye.

A l'issue de cette belle journée ensoleillée et de détente, tout le monde se regroupa autour d'un sympathique goûter. Ce fut l'occasion, avant de se séparer, de se remémorer des tas de bons souvenirs.



**CLOHARS-CARNOËT – 7 septembre 2014**  
Site de l'abbaye de Saint-Maurice – au bord de la Laïta

Chers Amis des chemins de ronde du Finistère,

Aujourd'hui, en ce bel anniversaire des vingt ans d'existence de votre mouvement, je n'ai pas la joie d'être auprès de vous.

Mais de très nombreux amis des chemins de ronde du Morbihan sont heureux d'être là.

En effet, nous partageons tous le même amour du bord de mer et de son sentier côtier. Le même dévouement à la protection du patrimoine du littoral. La même fidélité aux fondateurs des Amis des chemins de ronde, Maître Langlais de La Richardais en Ille et Vilaine, créateur de l'association nationale des ACR et Norbert Bourlet, créateur des ACR 56 et inventeur de la randonnée à double but de découverte et revendication.

Je dirai d'abord la reconnaissance des marcheurs du Morbihan à André Huet, merveilleux organisateur de randonnées. Les sorties d'André Huet, tout le monde en revient toujours très content. Sauf lui, parfois, si un incident, un manquement d'une société de bateaux par exemple, a nui au plaisir complet des participants ! C'est ce souci que tout soit réussi qui fait la qualité des sorties organisées par André Huet ainsi que le souci que tous passent une bonne journée, petits et grands marcheurs. A la réussite de ces sorties est étroitement associée la famille d'André, frères, neveux, cousins et autres, tous également gentils. D'où l'atmosphère très conviviale des sorties du 29 !



André Huet a pris la suite de Marie- Claude Ménétrier et son compagnon qui, eux aussi, pendant plusieurs années, se sont inlassablement dévoués à la cause des chemins de ronde et ont assuré courageusement, à eux deux, de joyeuses sorties dans des sites toujours plus beaux.



Avant eux encore, Georgia et Jean Floriet, les ardents fondateurs des ACR du Finistère, grands amoureux de la nature, avaient conduit leurs troupes partout où on pouvait apprécier la beauté d'un littoral sans front de mer macadamisé et parcourir des sentiers côtiers pas encore transformés en trottoirs. Georgia et Jean n'étaient pas les derniers non plus à conduire les marcheurs vers des sites à problèmes afin de réclamer l'ouverture de sentiers.

N'oublions pas d'évoquer, à leurs côtés à tous, la présence discrète mais si efficace de Monique Lanesval, toujours fidèle aux ACR au long de ces vingt ans. Et enfin tous les bénévoles qui ont travaillé aux sorties doivent être ici salués car le travail et les réalisations des Amis des chemins de ronde sont toujours une œuvre collective.

Mais les Amis des chemins de ronde du Finistère travaillent aussi en dehors des sorties. Ils sont en relation avec les fonctionnaires qui, pour le compte de l'État, ouvrent les sentiers côtiers. Ils participent aux enquêtes publiques à cette fin. Ils sont des lanceurs d'alerte et signalent les atteintes au littoral par obstruction aux accès à la mer comme par étalement urbain.

Et enfin ils n'hésitent pas à saisir les tribunaux pour poursuivre les pollueurs de littoral et leurs bateaux poubelles ou les accapareurs du bord de mer.

En vingt ans d'activité, les Amis des chemins de ronde du Finistère ont fait progresser le sentier côtier et la cause de la nature. Il faut vous saluer, Amis des chemins de ronde du Finistère, vous, Bretons de notre temps qui avez si bien veillé sur l'avenir de la terre bretonne. Poursuivez votre chemin !

*Marie-Armelle Échard*

## Les affaires

Au delà des 20 ans, quel avenir pour les Amis des Chemins de Ronde du Finistère ?

Les ACR du Finistère sont à un tournant et doivent s'étoffer et se renouveler. Leurs moyens humains actuels, trop faiblement répartis, ne leur permettent pas d'assurer une veille suffisante sur l'ensemble du linéaire côtier du département. Or le Finistère comporte environ 1200 km de littoral et sur environ 450 km, la SPPL n'y est toujours pas régulièrement appliquée. De plus, suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014, 120 sites de sentiers côtiers, sur environ 80 communes, ont dû être fermés pour des raisons de sécurité (éboulement de falaises, recul du trait de côte ...).

Par ailleurs, de gros dossiers emblématiques de leurs actions les mobilisent au plan judiciaire, si bien que leurs interventions principales sont aujourd'hui consacrées aux affaires juridiques au détriment de la communication auprès des autorités pour promouvoir les sentiers côtiers et la préservation du littoral.

Malgré tout, les ACR du Finistère peuvent faire état de succès intéressants obtenus au cours des mois passés :

- à **Carantec**, où le TA a estimé que le secteur de la plage du Kelenn était non urbanisé et qu'en conséquence la commune ne pouvait envisager la construction d'une résidence hôtelière et de tourisme. La commune a cependant fait appel et dans son projet de PLU, a maintenu un zonage AU ... *Mais ça pourrait évoluer.*
- à **Plouézoc'h** (affaire des moutons) où le TA a fini par dire que la SPPL s'appliquait de droit à la pointe de Perrohen. Cependant le sentier aménagé selon l'arrêté préfectoral de suspension de la SPPL est toujours en place. *D'où la question sur la suite à donner pour que le passage puisse être enfin ouvert ...*
- à **Loperhet**, où la trentaine de riverains qui s'opposaient à la mise en œuvre de la SPPL a finalement été déboutée de leur action. Cette fois, les ACR29, dans ce dossier, étaient partie prenante en soutien du préfet tant devant le TA de Rennes que de la CAA de Nantes.

- à **Landunvez**, (affaire du mur de la honte), où la riveraine ayant construit un mur d'environ 10 m de hauteur dans une falaise protégée -alors qu'elle bénéficiait d'une non-opposition à une déclaration de travaux, a été condamnée à 10000 € de dommages et intérêts + 1500 € de frais de justice en faveur des ACR29. On a regretté cependant que la démolition n'ait pu être obtenue.

Les conclusions de 5 autres affaires en instance devant différentes juridictions sont par ailleurs attendues d'ici les prochains mois.

Ces dossiers sont récurrents lors des échanges en conseil d'administration et malheureusement, aujourd'hui, c'est le lot de beaucoup d'associations de protection de l'environnement de se battre contre des infractions caractérisées ou des illégalités flagrantes quand les institutions concernées, soit par manque de moyens, soit par manque de volonté voire de compétence, laissent faire ou baissent les bras.

*André Huet,  
Secrétaire général des ACR29*



**La convention d'Aarhus : Démocratie élective et nouvelle démocratie**

La protection de l'environnement est devenue un thème majeur des efforts de la société depuis que l'homme a acquis un pouvoir écrasant sur l'environnement. Pour en contrecarrer les effets de plus en plus graves et même suicidaires, le pouvoir des élus dans nos sociétés démocratiques est apparu insuffisant. C'est la société toute entière qui doit se mobiliser.

Au niveau européen une concertation en matière d'environnement entre les décideurs légaux et le public a été décidée depuis 1992 par la convention d'Aarhus. Le public a acquis en matière environnementale le droit à une information complète et même à une certaine participation aux décisions. La Charte de l'Environnement (2005) consacre ce droit à l'article 7 : *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* La convention a été déclinée peu à peu dans de nombreuses lois et règlements français. Une certaine dose de concertation avec le public a été introduite sous forme de groupes de travail, comités de pilotage, commissions variées, sur des sujets touchant à l'environnement : urbanisation, eau, déchets, pollutions...

Malheureusement ce que nous voyons réalisé en pratique n'a souvent que le nom de concertation. C'est une consultation de pure forme ou même une simple information des participants, en tout cas une caricature de concertation. Les organisateurs, qui sont en même temps les décideurs, appartiennent à l'État ou à des collectivités élues. Ils poursuivent dans une voie classique de gouvernement, aujourd'hui dépassée, qui est oligarchique : un petit nombre décide au nom de tous et les élus ne demandent pas l'avis de leurs électeurs.

Nous avons tous entendu parler en matière d'environnement de ces réunions de concertation réduites à des échanges verbaux polis où chacun est libre de donner son point de vue, mais sans que le compte rendu en donne raison, le compte rendu étant souvent réduit à un relevé de décisions. Nous avons même participé à des réunions de discussion d'un texte de SCOT en préparation, sans que ce texte ait été modifié dans la suite, quelles qu'aient été les critiques et suggestions du public. Les ACR connaissent tout cela.

C'est que les responsables sont soucieux de sauvegarder avant tout leur pouvoir de décision. Dans les nouvelles structures de rencontre avec les citoyens, qu'ils ne peuvent éluder en matière d'environnement, ils circonscrivent avec soin la liberté des citoyens dans des limites

étroites d'échanges. Cette attitude est courante pour assurer un gouvernement efficace. Mais elle n'est plus normale lorsque la loi demande, en raison de la gravité du sujet et de la difficulté à décider, une participation citoyenne élargie pour améliorer l'éventail de la connaissance et la justesse du choix.

La participation des citoyens à des réunions de vraie concertation tire ceux-ci d'une attitude critique d'opposition vers une attitude positive de recherche de compromis qui réclame beaucoup de fermeté et de lucidité. D'autre part la participation active des citoyens à des réunions de concertation amène ceux-ci à progresser dans le dialogue, les connaissances et l'expertise. Ils deviennent des « sachants » qui courent le risque d'être coupés progressivement de leur base populaire d'origine.

Ces difficultés ne doivent pas arrêter les citoyens.



*La démocratie athénienne, « mère des démocraties ».  
Tétradrachme d'Athènes, V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.  
Musée de l'Agora antique d'Athènes.*

La démocratie est le partage du pouvoir entre tous. Prise au pied de la lettre, elle est utopique. La démocratie adopte donc des traductions différentes et imparfaites de la souveraineté du peuple. Le débat actuel montre l'imperfection accentuée de notre démocratie dite représentative, prédominante jusqu'ici, qui s'exerce par le système des élections. On assiste à une tentative d'amélioration par l'injection d'une dose de démocratie participative ou démocratie de proximité, décrite ci-dessus. La modification rencontre de grandes résistances de la part de ceux qui profitent de la situation antérieure. Elle aboutira pleinement, dans un délai encore imprévisible. Le mouvement est lancé.

*Henri Girard*

**Les laisses de mer : un intérêt « commune-eau-terre »**

La laisse de mer désigne à la fois l'espace découvert sur le littoral entre les marées hautes et les marées basses, mais aussi le dépôt constitué essentiellement d'algues laissé sur la plage, lorsque la marée se retire ou après une tempête. La laisse de mer occupe une place importante dans l'écosystème de la plage.

Nous reproduisons ici un panneau d'information installé sur le sentier côtier de Locmariaquer. Il a été réalisé par des élèves du lycée Kerplouz d'Auray et le service Environnement de la commune de Locmariaquer.



**La laisse de mer constitue un habitat fragile reconnu d'utilité écologique européenne.**

Elle est constituée de débris naturels (algues, coquillages...) et de macro-déchets d'origine humaine déposés par la mer à chaque marée.

**Une source de vie pour les animaux**

La laisse de mer abrite toute une vie terrestre et marine très riche. C'est un véritable garde-manger constitué d'insectes, mollusques, vers et autre petits crustacés indispensables à la survie de beaucoup d'oiseaux.

Certaines espèces rares nichent uniquement dans ces laisses de mer, comme le Gravelot à collier interrompu. Les principales menaces pesant sur cette espèce sont le dérangement humain, les chiens sur la plage et le sur-aménagement des côtes. Sa population est en



déclin en Europe.

**Un rôle prépondérant dans la lutte contre l'érosion des plages**

La décomposition des laisses de mer entraîne un dépôt de matières organiques permettant aux plantes de pousser et de développer un réseau de racines qui emprisonne le sable. Il s'accumule, se fixe et permet de rehausser le niveau de la dune qui limite les rentrées d'eau de mer dans les terres lors des tempêtes.



**Une plage propre ou naturelle ?**

Le nettoyage mécanique n'est pas sélectif, il enlève les déchets mais aussi coquillages, algues et galets ainsi que du sable, ce qui



entraîne un appauvrissement du sol et une cassure dans la chaîne alimentaire.



La commune de Locmariaquer favorise le nettoyage raisonné ou manuel, qui consiste à ne ramasser que les macro-déchets

d'origine humaine. Cela diminue l'impact humain sur le milieu et s'inscrit dans une perspective de développement durable.

**Ensemble, préservons cette richesse naturelle !**



### Les moulins à marée de la Rance

*La descente de la Rance, au fil du courant, le dimanche 29 juin 2014, a permis d'apercevoir, accrochés aux rivages, quelques moulins à marée aussi appelés « moulins à mer » ; vision brève, que ce petit article vient compléter.*

*Vaste sujet que « les moulins à mer », longue histoire aussi, traitée magistralement par l'ouvrage de J.L. Boithias et A. de la Vernhe au titre évocateur : « Les Moulins à Mer et les anciens meuniers du littoral », ouvrage incontournable pour quiconque veut aborder ce sujet.*

Quelques dates repères : le plus vieux moulin à marée connu en Bretagne n'est pas sur la Rance mais il en est si près, à Rothéneuf : le **Lupin** dans les biens de la seigneurie de Rothéneuf de façon « non équivoque ni interrompue depuis 1181 » lit-on dans un jugement de 1742. Le dernier construit en 1804 s'appelle **La Falaise**, aujourd'hui égaré en eau douce, en amont de l'écluse du Châtelier. Il a du cesser son activité suite à la mise en eau du canal d'Ille-et-Rance en 1832. C'est bien peu comparé aux sept siècles du Lupin. Son étang remblayé est devenu un joli jardin fleuri et il faut étudier de près le bâtiment pour comprendre sa fonction première.

Voilà pour les extrêmes, maintenant allons vers St-Malo avec le flot descendant comme au temps des gabares. La Rance, avec sa ria profonde, ses rives découpées, ses grands marnages est un site exceptionnel pour l'implantation de moulins à mer, aussi ont-ils été nombreux : seize au cours des temps, neuf sont encore debout, quatre en ruines, les trois autres ne sont connus que par les archives.

Le plus enfoncé dans les terres, à la sortie de l'écluse du Châtelier : le **moulin de Rochefort**.

Connu depuis le XVI<sup>e</sup> siècle il se présente aujourd'hui, avec son allure de minoterie bien loin de son aspect premier. Pendant la dernière guerre son voisinage avec le pont de Lessard lui valut d'être bombardé, il cessera alors de moudre. Avant la guerre, il s'était adjoint une boulangerie, preuve que la bluterie se faisait



au moulin et non plus chez le boulanger qui de tous

temps, avait charge d'éliminer les sons pour ne garder que la bonne farine ; une évolution technologique.

Il aura fini sa carrière avec une grande roue extérieure actionnée par la marée ; ils ne seront que deux dans ce cas, les autres achèveront leur vie motorisés.



Presqu'en face de Rochefort, rive droite, le **moulin du Prat**, restauré merveilleusement par une association locale appuyée sur la municipalité de La Vicomté-sur-Rance. Il a retrouvé son aspect de fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le seul à être resté « artisanal ».

Faute d'évolution vers la minoterie, il a cessé son activité vers 1900. Les problèmes économiques créés par l'arrivée en 1880 des farines hongroises et américaines en sont la cause.

S'il y a un moulin à découvrir en Rance, c'est celui-là : son étang, sa digue, sa porte à mer, ses vannes, ses coursiers en parfait état, permettent une lecture parfaite du fonctionnement d'un moulin à marée. Sa roue intérieure tourne, entraînant la paire de meules ; l'on y fait farine lors d'une fête annuelle. Sa façade côté mer a gardé sa « porte haute » qui permettait le chargement par bateau. Un mot de son histoire : il appartenait sans doute dès le XIII<sup>e</sup> siècle aux Ragueneil demeurant en leur château tout proche de la Bellière. Un Ragueneil est présent au « combat des Trente ». Typhaine Ragueneil épouse Bertrand Duguesclin ! Voyez ! Il faut visiter le **moulin du Prat**.

Ensuite vous apercevez, rive droite, en Pleudihen, le **moulin de Mordreuc**, imposant dans son aspect de minoterie avec trois étages sous combles sur le caveau traversé par le coursier. Du début du XVI<sup>e</sup> siècle à 1955, il aura moulu farine à la force des marées, qui, à cette date, entraînait une roue à aubes à triple couronnes de 4,20 m de diamètre et large de 1,20 m ; une roue impres-



sionnante qui entraînait alors quatre broyeurs, deux convertisseurs et pas moins de huit bluteries différentes.

Toujours rive droite, loin du chenal, au fond d'une anse profonde, le moulin de **Pont-de-Cieux** : le seul sur la Rance dont on soit sûr qu'il fonctionnait soit avec la marée, soit avec le courant du ruisseau de Coëtquen donc de type dit « intermédiaire », ce qui se comprend à la lecture d'un contrat de vente de 1803 qui dit : « deux moulins sous même toit à eau douce et à eau de mer ». Deux moulins ? Oui, car un moulin c'est une paire de meules, il y avait donc deux roues, les coursiers toujours présents sous l'emprise du bâtiment en témoignent. Construit au milieu du XVI<sup>e</sup>, il a achevé son activité en 1963, menacé par la construction du barrage de la Rance, qui allait grandement modifier l'ampleur et le rythme des marées. Il est « amusant » de savoir qu'en 1749 le duc D'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, veut élargir la digue-route. Procès avec les propriétaires successifs, épilogue en 1809. Soixante ans, voilà un bien beau procès ! Il est vrai que dans l'intervalle il y a eu la Révolution.

Poursuivons rive droite, arrivée au **moulin de Boschet** qui se présente bien isolé sur sa digue, dominant un immense étang de 10 ha stockant une grande quantité d'eau, laquelle peut prendre la relève en « morte-eau », limitant ainsi le chômage à deux jours par mois. Seul moulin de Rance à être classé au titre des Monuments historiques en 1986, il a gardé son mécanisme au complet, tel qu'il est resté à sa cessation d'activité en 1980. Boschet est le dernier moulin à avoir moulu farine en Rance.



Boschet

Le propriétaire actuel, meunier dans l'âme, accepte les visites dûment parrainées ; un lieu exceptionnel où la vie semble encore présente.

1844 : Joseph Mehouas propriétaire, le premier roturier.  
1737 : propriété du marquis Baude de la Vieux Ville, impliqué dans la Conjuration Bretonne du Marquis de la Rouërie, il meurt sur l'échafaud et ainsi va l'histoire du moulin, jusqu'en 1542 où il apparaît dans un aveu de

dénombrement des biens de la seigneurie de Château-neuf.

En 1882 le moulin a brûlé; il est reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui : en pierre avec un appentis en bois, sous toit d'ardoises; il avait alors deux roues intérieures donc deux moulins.

En 1980, ce moulin était à l'état de minoterie fonctionnant depuis 1957 avec un moteur électrique, en 1947 avec un moteur diésel. En 1910 la turbine entraînait 3 cylindres. Boschet était alors à la pointe du progrès. .

Aujourd'hui, le site du **moulin de Boschet** est l'image qui figure sur les panneaux signalétiques routiers de la Rance ; c'est lui aussi, qui dans le parcours « découverte du barrage de la Rance » rappelle qu'avant le barrage il y avait les moulins. Il est l'emblème de nos moulins à mer.

Plus loin, sur la même rive, allons visiter le plus grand de tous, **Quinard** : longueur 47 m, comble sur quatre étages sur caveau. Le caveau situé dans la partie la plus ancienne reçoit les coursiers : deux coursiers, deux roues intérieures donc deux moulins sous le même toit. Tel devait-il être dès son origine au XIV<sup>e</sup> siècle. (incertain). Agrandi de 1887 à 1903, date à laquelle il est équipé d'une machine à vapeur qui impose cette haute cheminée de briques qui transperce le toit, la seule en Rance; Au lendemain de la grande guerre, il fonctionne encore avec la turbine et la vapeur, mais il aura donc utilisé la force marémotrice jusqu'au bout : 1925 date à laquelle il cesse son activité.

Au cours de cette promenade, nous avons laissé sous silence la majorité des moulins. Mais pour que nous comprenions que la Rance est mère de moulins, nous évoquerons quand même leur nom, parfois bien pittoresque.

La **Tourniole** en Pleudihen et la **Ville-Nonais**, en ruine.  
La **Minotais** en Plouer, aujourd'hui transformé en appartements.

Les moulins de **La Herviais** en Le Minihic, **Montmarin** en Pleurtuit, sont en ruines.

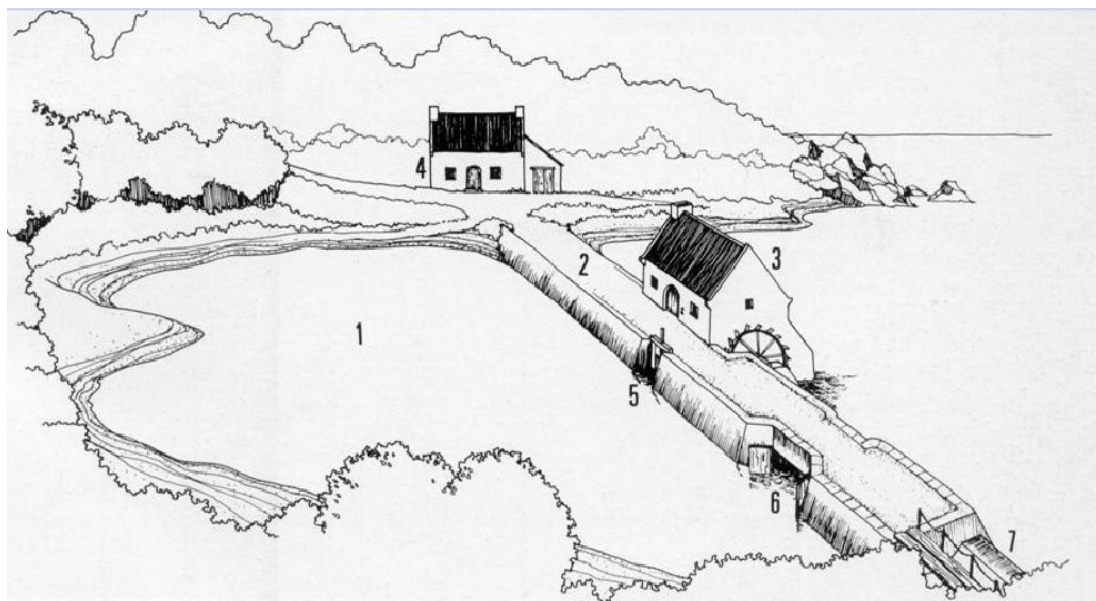
La **Souhaitier**, en Plouer, **La Garde** et de **Cancaval**, en La Richardais, dont on trouve la trace en archives.

Le **Moulin-Neuf**, La Richardais, aujourd'hui devenu habitation.

Nous avons fait le tour de la Rance maritime en passant par les moulins à mer et par le barrage de la Rance, « le moulin du XX<sup>e</sup> siècle ». Il faut venir les voir de près, modestes, énormes, exposés, invisibles, debout, ruinés, ils sont les restes d'une grande activité économique qui n'a finalement cessé qu'en 1980... C'était hier.

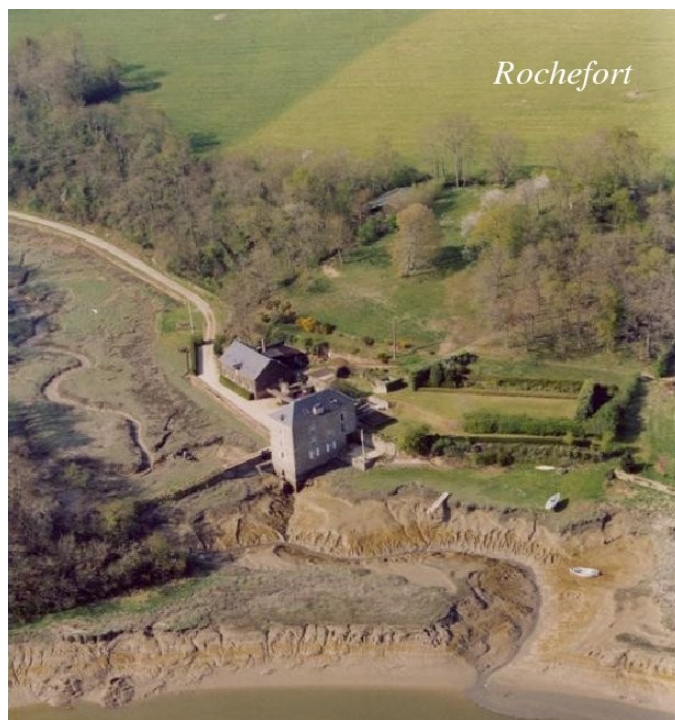
*Alain Masseau*

## Environnement naturel et bâti d'un moulin à mer traditionnel



1. Étang 2. Chaussée 3. Moulin 4. Maison du meunier 5. Vanne et coursier de roue hydraulique  
6. Portes d'admission d'eau de mer 7. Passerelle et trop-plein de l'étang. Dessin de A. de La Vernhe tiré du livre cité en exergue.

« Un moulin à marée fonctionne grâce à l'eau qui s'est accumulée derrière une digue pendant le flot. Cette énergie libérée pendant le jusant, actionne la roue qui entraîne la meule. Le meunier travaille au rythme des marées, de jour ou de nuit. L'implantation de ces moulins nécessite un plan d'eau protégé, estuaire ou golfe, pour que la digue ne subisse pas les assauts du large, mais le marnage doit être important. » *Chasse-Marée* n° 5 1982  
C'est dans l'estuaire de la Rance et le golfe du Morbihan que la concentration de ces moulins est la plus forte.





## Le moulin à marée de Trégastel



### 1. Fonctionnement du moulin à marée

**Extérieur** : un bâtiment central avec deux roues, une à gauche, une à droite, construit sur une digue qui détermine 1 bassin d'eau : la **retenue**. Le tout fonctionne grâce au mouvement de la mer, et donc par le phénomène naturel des marées. Mais ce n'est pas la force de la mer (flux et reflux), comme beaucoup le pensent, qui actionne les roues !

Les roues ne tournent que dans un seul sens !

**Remplissage de la retenue** : lors de la marée montante « au flot », l'eau pénètre dans la retenue par une canalisation percée au bas de la digue. Cette canalisation est équipée, du côté de la retenue, d'un clapet appelé aussi « porte à deux vantaux » qui s'ouvre « automatiquement » sous la poussée des eaux. Dès le début de la marée descendante « au jusant », toujours sous la poussée de l'eau (cette fois-ci inversée), ce clapet se referme « automatiquement ». L'eau est prisonnière dans la retenue.

**Vidange de la retenue - roues** :

Le moulin ne fonctionne que si le coefficient de marée est égal ou supérieur à 70 (en vive eau) (le maximum théorique de 120 n'est jamais atteint). Donc le moulin ne fonctionne qu'une semaine sur deux ! 6h00 de jour et 6h00 de nuit.

Les vannes sont ouvertes à partir du moment où la mer s'est suffisamment retirée et que la roue est à sec ("dénoyée"), sinon, l'inertie de l'eau serait telle qu'elle ne pourrait tourner. Ce moment correspond à la mi-marée descendante (le niveau de l'eau est toujours le même quel que soit le coefficient de marée). Il y a donc 3 heures de descente de la mer (jusqu'au plus bas de l'eau) et 3 heures de remontée pour revenir à mi-marée, soit 6 heures de travail possible.

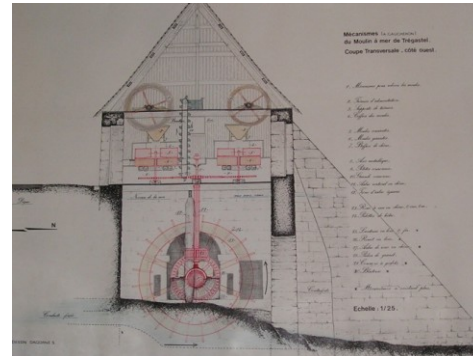
Au sujet de la « mi-marée » il existe un repère visuel : le quai de Ploumanac'h dont la première pierre haute est à fleur du niveau de l'eau !

Sur la digue, toujours du côté de la retenue, des vannes (Portes en chêne à l'époque) bouchent d'autres canalisations appelées « coursiers ». Une fois ces vannes ouvertes (actionnées manuellement par le meunier), l'eau

de la retenue est dirigée vers la vidange, c'est à dire vers les roues à aube, qui entraînent un mécanisme d'engrenages de renvoi.

**Intérieur** : Les meules

Dans le moulin, on peut voir 2 groupes de meules actionnées par 2 roues à aube distinctes. D'un diamètre plus petit que la roue, le rouet actionne la lanterne. Dans son centre se dresse le grand fer dont la tête, enserrée dans le hérisson (ou anille, sorte de croix percée installée entre les 2 meules)

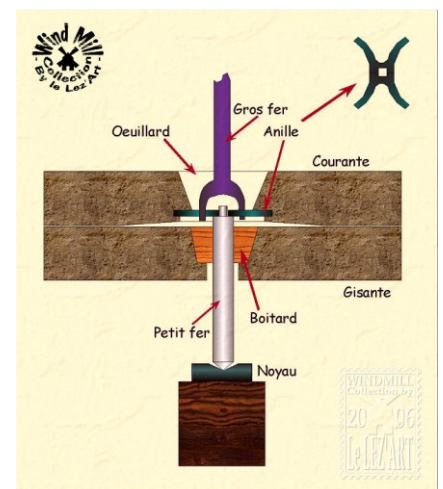


entraîne la meule courante. Les 2 meules sont en grès, recouvertes d'une couche de plâtre. Le diamètre

extérieur d'une meule est 150 cm, diamètre du trou 30 cm, épaisseur 25 cm, poids d'une meule 800 kg à une tonne. Les deux meules sont entourées par des saches ou serches, couronnes de bois parfaites, et munies de couvre-meules ou archure, couvercle de bois reposant sur les saches.

Ces meules sont constituées de 2 parties : une **meule dormante (ou gisante)** en dessous, une **meule courante (ou tournante)** au dessus. Le grain versé dans la **trémie** entre ainsi au cœur de la meule par l'**œillard**, trou percé dans la meule courante. Si la meule est bien équilibrée, elle restera parfaitement horizontale. Les deux meules ne se touchent jamais. Le grain est écrasé entre les 2 meules.

Ainsi est fabriquée la farine, qui s'écoule dans le **boisseau**. Du côté droit, 1 meule pour la fabrication de la farine animale. Du côté gauche, 2 meules pour la fabrication de la farine panifiable. Celle-ci est montée à l'étage dans la **bluterie**. C'est là que la farine blanche est séparée du son (les éléments de la bluterie n'existent plus).



Roger le Doaré.

La suite sur notre site <http://acr56.net/>



### *Le Sillon de Talbert avec les ACR 35*

**Le Sillon de Talbert** est situé sur la côte nord de Bretagne à l'extrémité de la presqu'île de Lézardrieux près de Pleubian. Le sillon est une curiosité géologique, devenu Réserve Naturelle Régionale de Bretagne en 2007 et reconnu en Europe pour sa biodiversité géologique.



Le 15 juin 2014, à notre arrivée sur le Sillon, la mer est haute et nous découvrons une chaussée naturelle de sable et de galets s'étirant dans la Manche sur 3,2 km de long, en forme de flèche recourbée à son extrémité, le phare des Héaux (1840) les îlots rocheux d'Olonne et de l'archipel de Bréhat plus à l'est, que le sillon protège des fortes houles. Une vue superbe.

Nous rejoignons la soixantaine d'Amis d'Ille-et-Vilaine à la racine du sillon, près de la Maison du Conser-vatoire, écouter les explications d'Odile Guérin, notre guide géologue. Le temps est magnifique mais un vent fort et froid incite à garder sa veste. La marée basse va bientôt débiter, nous disposons de quelques heures pour découvrir le sillon dans toute son étendue.

La courbe du sillon délimite un côté concave à l'ouest, en pente douce, qui prend tous les coups et reçoit la plupart des galets, c'est la *Grande Grève*, et un côté convexe à l'est, la *Petite Grève* où « se déverse » en partie la crête du sillon. Le sentier balisé sur la partie dunaire, longe à l'est l'anse de Mer Melen envasée, abritée du vent, une zone où les oiseaux hivernants se nourrissent. Un peu plus loin, un vestige de sillon devient l'*île Blanche* à marée haute. La flore : peu d'espèces mais adaptées, oyats, fleurs, chardon bleu, chou marin dans les galets. La marche devient plus difficile sur les galets, l'estran se découvre, il y a beaucoup d'algues aux couleurs variées.

De l'estuaire du Jaudy à l'estuaire du Trieux, existe un immense platier rocheux, parsemé de récifs, rochers.. Toutes ces roches sont l'histoire de cette région. Lors des dernières glaciations puis avec la remontée des eaux, les vallées côtières de la Manche sont devenues des couloirs à courants. Les galets sont transportés par les fortes houles du nord-ouest depuis l'estuaire du Jaudy où les violentes marées concassent les roches sur le platier granitique, en galets qui seront entraînés par les vagues, parfois avec les algues qui s'y fixent. La nature et la couleur des galets permettent d'identifier leur lieu d'origine. Le sillon se maintient tant qu'il est alimenté en

galets et sédiments divers, certains plus riches en sable forment une dune coiffant le sommet du cordon où les galets peuvent voler avec le vent. C'est au centre et à l'extrémité que le sillon reçoit le plus de galets. On voit sur la grève les traces des mouvements des cailloux entraînés vers le haut à marée montante puis redescendant avec la vague, mouvement répété qui provoque une migration latérale des galets. Un autre mouvement monte une partie des galets vers le sommet du sillon selon l'énergie de la vague. Comme toutes les flèches, le sillon évolue en fonction de son alimentation en sédiments, des variations de niveau de la mer et des tempêtes. Il était autrefois rattaché aux îles de l'archipel d'Olonne. A la fin du XVIIIe siècle, une brèche s'est ouverte et l'a coupé en deux parties distinctes. Au nord, les galets se sont étalés pour former un vaste estran. La partie sud est devenue une flèche à pointe libre recourbée à son extrémité sous l'effet des vagues : le sillon de Talbert que l'on connaît aujourd'hui.



« Les importants prélèvements de galets et de sable effectués pour la construction des fortifications littorales, la reconstruction après guerre, l'ont fragilisé, le passage des tracteurs sur le sillon lors du ramassage des algues... Des aménagements sont effectués pour le stabiliser. Une digue rocheuse de 1,4 km de long, implantée au niveau du front du cordon. C'est un échec. D'autres essais et colmatages échouent. Le cordon a continué à se déplacer et s'est abaissé. En 2004, le Conservatoire du Littoral choisit de rendre au site sa souplesse naturelle. Près de 80% des enrochements sont concassés sur place pour le réalimenter. » Et ça marche! Nous évitons une zone réservée aux oiseaux nicheurs : sterne marine, sterne naine, gravelots à collier... Et voici la pointe de la flèche, la mer s'est retirée très loin, la vue est magique, la couleur rose domine! Le phare des Héaux, les îlots d'Olonne sont proches, belle vue panoramique vers Bréhat et l'entrée du Trieux. Pique-nique au pied d'un rocher, à l'abri du vent.

Sources : Conservatoire du Littoral

Michèle Girard

**Crozon le 4 mai 2014**



**Vallée de la Rance 29 juin 2014**





**Landéda 27 juillet 2014**





Clohars- Carnoët 7 septembre 2014





Île aux Moines  
7 septembre 2014



## SORTIES 2015

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

***Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.***



### PETITES SORTIES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.

Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !

Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre. Les départs ont lieu à 13 heures 30.

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS
18/01	Locmariaquer (56), pointe de Kerpenhir du menhir Men Letionnec au dolmen des pierres plates.	Ⓟ en arrivant sur la pointe, parking à gauche peu après les dernières habitations.
15/02	Baden (56), Port blanc	Ⓟ Port blanc parking « 40 places »
15/03	Sarzeau (56) Gravadad	Ⓟ Parking des Trinitaires, centre de Sarzeau.
12/04	Sainte-Hélène, Berringue (56)	Ⓟ à définir
17/05	Plomelin (29), rives de l'Odet	Ⓟ Mairie de Plomelin

### GRANDES SORTIES

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement du point de départ se fait en car. Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner.

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou dès que possible ensuite.

#### ***N'oubliez pas...***

*De bonnes chaussures, un petit sac à dos, de l'eau, votre téléphone portable, un appareil photo, un chapeau et des lunettes de soleil... ou un vêtement de pluie, selon la météo!*

Vous pouvez également participer aux sorties des Amis des chemins de ronde d'Ille et Vilaine, notamment à la sortie du 14 juin, au Cap Fréhel et Fort-la-Latte. Renseignements sur le site <http://www.acr35.fr/>.



1. 10/05 Erquy et Sables-d'Or-les-Pins (22).
2. 07/06 Audierne, Le Goyen, Beuzec-Cap-Sisun, la pointe du Millier et le de moulin de Kériolet (29)
3. 26/07 Plouarzel (29). Les falaises de Trézien, la pointe de Corsen, visite du CROSS.
4. 06/09 Hoëdic, Quiberon (56).
5. 04/10 Moëlan (29), les falaises.



### Où et comment s'inscrire

L'ouverture des inscriptions est annoncée dans les quotidiens régionaux, sur le site <http://acr56.net/> et par courriel. Les réservations commencent habituellement trois semaines avant la sortie et sont closes une semaine avant la sortie. Si le nombre maximal de participants est atteint avant la clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte. Si des places se libèrent, vous serez prévenus. Si le nombre de personnes en liste d'attente le permet, l'association peut décider d'affréter un second car. Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence sans motif sérieux pourront entraîner une retenue correspondant aux frais engagés par l'association.

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Belz	Mme G. WARIN	02 97 55 39 29	Finistère	Mme G. FLORIET	02 98 71 10 56
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28	ou	M. A. HUET	02 98 07 08 99
Vannes	Office du tourisme de VANNES	02 97 47 24 34			



### Adhésion ou renouvellement de cotisation (ACR 56)

à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M.  Mme  Mlle  M. Mme (couple)  Association  N° de carte : \_\_\_\_\_  
 NOM prénom / Raison sociale \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> personne (si couple) : NOM prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

souhaite(nt) soutenir les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif  15 € Couple ou donateur  20 € Bienfaiteur  40 €

A ..... le ..... 2015

Signature

Une dizaine d'associations de protection des sentiers et de l'environnement ont choisi d'adhérer aux Amis des chemins de ronde du Morbihan. Leur présence renforce notre représentativité. Elles en sont ici remerciées et peuvent être assurées du soutien des ACR dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. La cotisation des associations est fixée, au choix, entre 15 et 40 €.

## **AMIS MARCHEURS...**

**Venez nombreux nous rejoindre pour davantage d'efficacité !**

Que vous soyez adhérents fidèles qui partagez nos objectifs et nos combats, ou nouveaux adhérents qui mesurez déjà l'ampleur de la tâche, faites un pas et venez apporter, dans la bonne humeur et la convivialité, votre contribution et vos compétences : signalement de situations suspectes, interrogations, critiques et suggestions, recherches et démarches, propositions de petites et de grandes sorties, interventions dans des secteurs que vous affectionnez sur le patrimoine, la faune et la flore ...

Une aide pratique peut consister à un travail de secrétariat (taper un article ou autre, aller photocopier un, aider à la préparation des sorties en allant sur le terrain et aider au goûter (l'équipe actuelle est trop limitée en nombre), aux relations avec nos partenaires, prendre des photos de groupes pendant les sorties.

Envoyez à [acr56@aliceadsl.fr](mailto:acr56@aliceadsl.fr) vos propositions d'aides et les photos de sorties pour le site ou pour le journal.

Vos cotisations sont précieuses, mais, sans le bénévolat, rien ne pourrait se faire. Si les ACR organisent des sorties très bon marché, c'est qu'ils sont une association sans but lucratif, à vocation de défense du sentier côtier. Sans bénévoles motivés par un but d'intérêt général, l'association va disparaître.

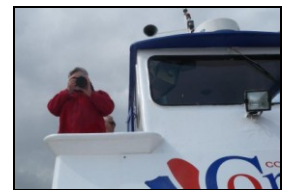
Votre participation active est irremplaçable. Avec vous, nous serons plus forts. La situation actuelle est difficile. Le temps est compté et la vigilance s'impose. Régulièrement, des tentatives se font jour pour mettre à bas la loi de protection du littoral, sans réaction vigoureuse des pouvoirs publics.

Avec nous, vous contribuerez à conserver la libre circulation sur la servitude légale de passage le long de nos côtes, pour nous, nos enfants et petits enfants, et plus généralement à préserver le littoral d'une urbanisation abusive faite au mépris de la loi.

Ensemble, luttons pour éviter de voir défigurer ces paysages magnifiques du bord de mer dont la beauté sauvage n'a de cesse de nous émouvoir.



Guider une sortie ?



Prendre des photos ?



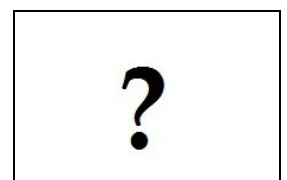
Tenir un stand ?



Préparer un goûter ?



Manifester ?



Quel est votre talent ?

***L'UNION FAIT LA FORCE !***



# Délivrons le littoral, Libérons le chemin

Moulin de Kerliolet, Ploubinec (56)

